

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5  
Téléphone : 514 872-3770  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Achatsic  
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 avril 2021

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231006**

***Accorder un contrat à Sanexen Services  
Environnementaux inc., pour des travaux de  
réhabilitation de conduites d'eau secondaires par  
chemisage dans diverses rues de la ville de  
Montréal. Dépense totale de 17 033 333,57 \$ (contrat:  
14 831 324,16 \$ + contingences: 1 705 954,66 \$ +  
incidences: 496 054,75\$), taxes incluses. Appel  
d'offres public 463215 - 2 soumissionnaires.***

***“Original signé”***

Karine Boivin Roy  
Présidente

***“Original signé”***

Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE217231006**

*Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 17 033 333,57 \$ (contrat: 14 831 324,16 \$ + contingences: 1 705 954,66 \$ + incidences: 496 054,75\$), taxes incluses. Appel d'offres public 463215 - 2 soumissionnaires.*

À sa séance du 31 mars 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 7 avril, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que la longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2021 sera d'environ 21 kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, ceux-ci ont scindé le grand projet des travaux 2021 de réhabilitation de conduite d'eau potable en huit contrats différents, dont celui à l'étude dans le présent rapport.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 23 jours et a permis de recevoir 2 soumissions. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 12,1% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a expliqué les motifs pouvant être retenus pour annuler un appel d'offres, notamment en présence d'un écart de prix important et en l'absence d'éléments pour le justifier. Il est également mentionné que le Service de l'eau est consulté dans un tel cas et que l'urgence des travaux ou le risque d'un bris majeur est également pris en compte dans l'analyse des services. Le Service mentionne par ailleurs que le nombre d'entrées de service en plomb est un facteur important à considérer dans la variation des coûts de ce type de projet. Enfin, le service explique les différents mécanismes en place à la Ville pour s'assurer de la qualité de l'asphalte dans ses projets.

La Commission comprend que l'écart est jugé acceptable par les responsables du dossier pour ces travaux spécialisés.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE217231006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**